



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Rwanda

Question écrite n° 66513

Texte de la question

M Theo Vial-Massat souhaite interroger M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, sur la présence française au Rwanda. Ce pays est en situation de guerre civile depuis octobre 1990 et la France y est depuis militairement présente. La protection des ressortissants français et des raisons humanitaires ont été invoquées par le gouvernement français pour expliquer cette présence. Or des tensions perdurent depuis bientôt deux ans et aucune mise au point n'a été faite depuis les plus récents événements. Aussi, il lui demande : quel est le rôle exact des forces armées françaises stationnées au Rwanda depuis octobre 1990 ; pourquoi avoir envoyé 150 militaires supplémentaires le 10 juin dernier, alors qu'un processus de paix semble être engagé entre le gouvernement de Kigali et le Front patriotique rwandais ; quels sont les montants des aides financières débloquées pour le Rwanda depuis octobre 1990 ; quelle utilisation en a été faite ; quelle part occupe l'aide militaire française.

Texte de la réponse

Reponse. - Depuis le déclenchement de la crise qui affecte le Rwanda, l'action de la France dans ce pays est guidée par une volonté de stabilisation et un souci d'apaisement. Dès le lendemain de l'attaque du 1er octobre 1990 à partir de l'Ouganda, un détachement de militaires français (détachement Noroit) a été dépêché au Rwanda pour protéger nos ressortissants. Ce détachement est demeuré stationné à Kigali. En juin 1992, l'intensification des combats à la frontière Nord et la dégradation de la situation ont justifié l'envoi d'une compagnie supplémentaire. À la suite du dialogue direct instauré à Arusha entre les parties en présence, avec le soutien actif de la France, et la signature d'un accord de cessez-le-feu, l'une des deux compagnies du détachement a pu être retirée le 10 novembre dernier. La présence des militaires français au Rwanda a permis de rassurer les populations et d'éviter que ne se produisent de graves incidents dans la capitale, Kigali. Dans un contexte d'exacerbation des tensions interethniques, le détachement Noroit s'est en outre avéré un instrument efficace dans le domaine humanitaire, comme l'illustre l'envoi les 11 et 12 mars 1992 dans le Bugesera de plusieurs tonnes d'aide alimentaire, et la campagne de vaccination qu'il a effectuée en novembre 1992 au bénéfice de près de 200 000 personnes. Un DAMI (détachement d'assistance militaire et d'instruction) a également été mis en place à Ruhengeri (Nord du Rwanda) en mars 1991. Il a par la suite été partiellement transféré à Gabiro (parc de la Kagera dans le Nord-Est du pays). Ce second détachement remplit, en application des accords bilatéraux de coopération, une mission de formation, et non d'encadrement, de certaines unités rwandaises. Parallèlement, la France a vivement encouragé le Président Habyarimana à mener une politique d'ouverture, indispensable à la réconciliation de tous les Rwandais et au retour des réfugiés qui le souhaitent. L'adoption d'une nouvelle constitution abolissant l'Etat-parti, l'instauration du multipartisme et l'affermissement progressif d'une réelle liberté de la presse sont autant d'efforts véritables vers plus de démocratisation. En outre, la nomination d'un membre de l'opposition, M Dismas Nsengiyaremye, au poste de Premier ministre et la formation d'un gouvernement de coalition regroupant les principales organisations politiques du pays constituent des étapes importantes dans un processus de nature à restaurer la confiance tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Rwanda. Enfin, la France soutient activement les négociations de paix entre les autorités rwandaises et le FPR

qui se deroulent a Arusha en Tanzanie. Celles-ci ont deja permis la signature d'un accord de cessez-le-feu (12 juillet 1992), d'un protocole relatif a l'Etat de droit (18 aout 1992), d'un accord relatif aux aspects civils de la participation du FPR au pouvoir dans le cadre d'un gouvernement de transition a base elargie ainsi que d'un protocole portant sur la composition de ce gouvernement et de l'assemblee nationale de transition (9 janvier 1993). Les negociations doivent se poursuivre sur l'integration d'elements du FPR au sein de l'armee rwandaise et sur le probleme des refugies. C'est dans ce contexte qu'il faut evaluer l'aide francaise a ce pays. En 1991, celle-ci s'est elevee a environ 300 MF, dont 56 MF au titre du ministere de la cooperation, 128 MF de la caisse francaise de developpement, 70 MF d'aide a la balance des paiements. Le Rwanda a en outre beneficie d'une remise de dettes portant sur un encours et des interets a hauteur de 606 MF se traduisant, sur l'exercice concerne, par un allegement de 50 MF de la balance des paiements. Les projets de developpement sont poursuivis et la caisse francaise de developpement a autorise, en decembre dernier, des engagements de 6 MF destines a la reconstruction et au reboisement. En 1992, par ailleurs, a ete accordee une aide d'urgence destinee aux deplaces de guerre pour un montant excedant 1,5 MF et un effort significatif sera fait dans ce domaine en 1993.

Données clés

Auteur : [M. Vial-Massat Théo](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66513

Rubrique : Politique exterieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 janvier 1993, page 164